



FORMATION CONTINUE DE TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE

FICHE FORMATION

Avertissement

- ✓ Cette formation s'adresse à des Techniciens Sanitaires Apicoles justifiant d'une ancienneté d'au moins un an dans cette fonction, date de validation de la formation faisant foi.
- ✓ Elle est proposée à des associations départementales ou régionales ou à des établissements d'enseignement pour adultes, qui sont en mesure de regrouper les candidats et d'assurer la partie logistique (sélection des candidats, location de salle, organisation des repas, etc.). Les principaux partenaires de la FNOSAD et organisateurs locaux sont : les Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (OSAD), les Sections Apicoles des Organismes à Vocation Sanitaire (SA OVS) et les CFPPA.

Toute personne motivée par cette formation doit donc en priorité s'adresser à une de ces entités, proche de chez elle. A défaut, elle peut contacter directement la FNOSAD à l'adresse : formation@fnosad.fr

Références légales :

L'article L 243-3-13° du CRPM (Modifié par Ordonnance n°20151682 du 17 décembre 2015 art.2) établit que : « Outre les soins de première urgence autres que ceux nécessités par les maladies contagieuses, qui peuvent être réalisés par toute personne, des actes de médecine ou de chirurgie des animaux peuvent être réalisés par **les techniciens sanitaires apicoles**, justifiant de compétences adaptées définies par décret, intervenant sous l'autorité et la responsabilité d'un vétérinaire pour des actes précisés par arrêté. »

Arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 fixant la liste des actes de médecine ou de chirurgie des animaux que peuvent réaliser certaines personnes n'ayant pas la qualité de vétérinaire

Décret n° 2016-1307 du 3 octobre 2016 fixant les compétences adaptées à la réalisation d'actes de médecine vétérinaire par les techniciens sanitaires apicoles

Arrêté du 3 octobre 2016 relatif aux connaissances et savoir-faire associés constitutifs des compétences adaptées des techniciens sanitaires apicoles

Prérequis :

- Être TSA, de préférence depuis un an au moins
- Savoir utiliser les outils numériques courants (traitement de texte, messagerie)

Objectifs

- Mettre à jour ces connaissances en matière de pathologies apicoles, de réglementation
- Développer ces compétences

Programme

- Tour de table
- Expression des besoins en formation continue
- *Aethina tumida* : Identification, Dépistage
- Règlementation La Loi de santé Animale
- OMAA
- Prélèvements : Questions/Réponses
- Présentation du site FNOSAD - Ressources pour TSA
- Désinfection

- Varroa : les outils pour maîtriser l'infestation (contenu adapté en fonction des besoins exprimés)
- Conduite d'une visite sanitaire - Eléments de communication entre TSA et apiculteur
- Evaluation

Durée

La formation continue se déroule sur 1 journée.

Méthodes mobilisées

Cours dispensés par des formateurs spécialisés dans le sanitaire apicole en salle.

Présentations de diapositives sur écran ; supports de cours fournis au format numérique ; mise en situation (jeux de rôles) en salle et/ou au rucher.

Modalités d'évaluation

Autoévaluation à l'issue de la journée, à l'aide d'un questionnaire QCM de 8 questions (résultat sans incidence sur la suite). Correction en commun.

Outils numériques

Le candidat doit être équipé des outils nécessaires à la consultation et au téléchargement de documents numériques, au suivi de visioconférences et à la communication par messagerie.

Candidature

Une demande par mail émanant de TSA ou une proposition faite par une OSAD à cette adresse : formation@fnosad.fr

Le calendrier des prochaines formations est disponible sur le site de la FNOSAD à cette adresse : <https://fnosad.com/formations>

Tarifs des formations pour les 7 jours (ces tarifs sont applicables jusqu'au 31.12.2023)

Tarifs une journée : (maximum de participants fixé à 20)

- OSAD adhérente à la FNOSAD : 931,14 € dont 931,14€ pris en charge par la FNOSAD

- OSAD non adhérente à la FNOSAD : 931,14 €

Pour toute demande particulière, nous consulter : formation@fnosad.fr

Dispositions particulières

Nos formations sont ouvertes à tout public satisfaisant aux prérequis. Si un participant a des **besoins spécifiques**, notamment en lien avec une situation de handicap, il est invité à contacter notre référent handicap à cette adresse : handicap@fnosad.fr

Les formations sont dispensées en présentiel, mais en cas de circonstances particulières (liées à la COVID par exemple), certaines parties peuvent être réalisées en visioconférence.

Indicateurs de performance

Nombre total de participants en 2022 : 167

Nombre de Session en 2022 : 16

Contact : formation@fnosad.fr

Mise à jour mai 2023